

FLASH-NÉGO 4



SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Numéro 4, 1^{er} décembre 2008

UN RÈGLEMENT EST URGENT!

Un contexte favorable à un renouvellement de convention collective

Le 9 octobre dernier, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne, annonçait en conférence de presse qu'un montant de 180 M\$ allait être versé à l'UQAM afin de régler le problème de financement lié à la construction du Complexe des sciences. À ce montant s'ajoutait une autre somme de 65 M\$ en tant que versement des subventions conditionnelles encore dues à l'UQAM pour son fonctionnement des années 2005 à 2008. Le 13 novembre dernier, M^{me} Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances, annonçait qu'un montant de 200 M\$ était placé en fiducie pour l'UQAM afin de lui permettre de satisfaire ses obligations financières en ce qui concerne l'Îlot Voyageur. Ce contexte est bien différent de celui qui prévalait au moment où nous avons amorcé les négociations en avril 2007. Nous sommes donc à présent en droit d'exiger de la partie patronale qu'elle nous dépose une réponse complète à notre projet de convention collective, **incluant les clauses à incidence financière.**

Un recul des conditions de travail n'est pas acceptable pour les professeures, professeurs!

Certains pourraient penser que notre présent projet de convention collective présente des demandes trop importantes compte tenu du contexte de redressement financier dans lequel se trouve notre Université. Il faut rapidement corriger cette fausse impression. En effet, le contenu des demandes que nous avons rappelé dans les trois précédents *FLASH-NÉGO* constitue une base minimale, qui permettra à l'UQAM de rester au rang des grandes

universités. Remettre en question ces demandes serait pour les professeures, professeurs de consentir, comme en 1995, à des concessions jugées « raisonnables » sans espérer une amélioration future. Il faut en effet alors se rappeler que ces compressions, qui devaient être temporaires (réduction du nombre de postes, gel des salaires, réduction du traitement de la sabbatique de 90 % à 80 %) sont devenues des mesures permanentes, qu'elles n'ont jamais été récupérées et, plus encore, que ces coupures dans le corps professoral ont davantage servi au cours des dernières années d'une part, à réduire l'engagement gouvernemental envers l'Université, d'autre part, à accroître l'investissement allouée à son administration. Le tableau ci-dessous montre effectivement que la masse salariale réservée à l'administration a augmenté en proportion beaucoup plus importante que celle réservée à la masse salariale des professeures, professeurs.

Le financement : pour l'Université et non pour l'administration

Il est donc impératif que toutes les marges de manœuvre qui seront dégagées dans les prochaines années servent à relancer notre Université. Pour cela, elles devront être investies dans ce qui générera plus d'enseignement, plus de service aux collectivités et plus de recherche et de création : autrement dit, dans le recrutement et l'embauche de nouvelles professeures, nouveaux professeurs et dans ce qui leur permettra d'exercer leurs fonctions. Pour ces raisons, la présente négociation ne devra accepter aucune concession qui aurait un impact sur les professeures, professeurs et n'accepter aucun détournement de ressources vers les fonctions administratives de l'Université.

Proportion d'augmentation annuelle et totale de la masse salariale des professeurs et de l'administration entre 2001 et 2006

